



Le grand **débat national** équestre

A l'attention de Monsieur le Président de la République, et du Gouvernement,

Le Comité Régional d'Équitation d'Occitanie, organe déconcentré en région de la Fédération Française d'Équitation, s'engage au quotidien pour accompagner le développement des activités équestres, afin que nos adhérents puissent vivre de leur activité professionnelle, afin de maintenir l'emploi dans cette filière particulièrement plurielle et transversale, et afin de répondre au mieux aux enjeux de l'accessibilité du sport et du sport-santé pour le plus grand nombre de nos concitoyens selon les directives du ministère des sports et de la cohésion sociale.

Nos adhérents, les poney-clubs et les centres équestres, des structures qui ne bénéficient que peu ou prou de financements et d'accompagnements de la part des collectivités ne représentent pas une charge pour les finances publiques locales du contribuable. Organisés majoritairement sous la forme d'entreprises agricoles, ils financent eux-mêmes leurs infrastructures – particulièrement lourdes –, la cavalerie et l'emploi d'animateurs et d'enseignants d'équitation. Majoritairement du domaine privé, mais même sous le versant associatif, les structures équestres dans leur majorité sont bâties et exploitées sur des fonds privés et les collectivités peuvent s'appuyer sur ce modèle sans dépenses publiques.

Aussi il nous a paru naturel de répondre à la tribune qui nous était ouverte en organisant 2 réunions dans le cadre du Grand Débat National. La première s'est déroulée le lundi 25 février dans la maison des sports de Montpellier, la seconde a eu lieu au sein d'un centre équestre, au Lherm, les Ecuries du Moulin de Parade.

Nous avons pu, lors de ces deux soirées, rencontrer une cinquantaine de participants, principalement des gérants de structures équestres bien sûr, mais aussi un banquier, un comptable fiscaliste, des délégués GHN,... et bien entendu quelques pratiquants ne souhaitant pas voir la qualité de notre équitation française disparaître.

Nous avons également reçu près d'une centaine de courriers (adhérents, gérants de centre équestre, pratiquants, et parents de pratiquants ...) suite à l'ouverture de ces temps de paroles. C'est ainsi que nous avons pu croiser les doléances les plus récurrentes.

A l'heure où le grand débat national s'achève, je souhaitais vous faire remonter cette synthèse des difficultés d'ordre multiple qui ont été évoquées, avec une forte dégradation de notre environnement économique et social depuis 2012, notamment à la suite de la réforme sujette à interprétation de la TVA (hausse de 14,5 points) et des rythmes scolaires.





Le grand débat national équestre

1. Une fiscalité inadaptée :

A mi-chemin des secteurs agricole et sportif, la gestion permanente du vivant a amené les établissements équestres à s'organiser avec un statut professionnel d'agriculteur alors que généralement l'offre sportive est conduite par des associations non fiscalisées.

Depuis 2005 le secteur de l'équitation, dans ce versant démocratisé, est entré dans le domaine agricole avec un certain nombre de promesses et notamment celle d'une TVA à 5,5. Cette fiscalité a permis de créer de nombreux centres équestres à proximité des villes et dans les zones rurales, l'équitation est devenue plus accessible, et notre sport s'est largement démocratisé. L'équitation est aujourd'hui un sport de proximité, avec une distance moyenne de 12km du domicile, ce qui est une des missions de service public, un sport pour tous, tout public et sur tous les territoires, urbains péri urbains et ruraux.

La Cour de Justice de l'Union européenne a condamné, le 8 mars 2012, la France pour avoir appliqué des taux réduits de TVA aux opérations relatives aux équidés lorsque ceux-ci ne sont normalement pas destinés à être utilisés dans la préparation des denrées alimentaires ou dans la production agricole.

Cette condamnation a eu pour conséquence l'application du taux normal de TVA et des retentissements sur la pratique : malgré les efforts entrepris par les centres équestres pour ne pas augmenter les prix, un recul très significatif est observé au niveau régional, passant de 64 353 (en 2012) à 58 935 (en 2018), soit une baisse de 9% des licenciés en 5 ans. L'équitation ne va en fait pas si mal en termes de fréquentation, elle ramène des médailles à la France, et reste une discipline sportive prisée et plébiscitée. Ce qui va mal c'est l'économie qu'elle ne génère plus, c'est la marge bénéficiaire qui en pâtit directement puis l'emploi et la capacité d'investissement jusqu'à ne plus pouvoir couvrir les frais courants, les couvertures sociales et les cotisations protections et retraites. C'est la culture de la précarité à court, moyen et long termes.

Les centres équestres ont une mission de service public, pour cela ils doivent rester soutenus et attractifs, et revenir à une TVA à 5,5 %.

A l'aune de la proposition formulée par la Commission européenne le 18 janvier 2018 proposant de modifier la directive 2006/112/CE en ce qui concerne les taux de taxe sur la valeur ajoutée, le Comité Régional d'Equitation d'Occitanie, comme l'ensemble des acteurs de la filière au niveau national demande un soutien fort de la part de l'Etat français pour obtenir une réforme rapide, qui stabilisera la situation juridique des centres équestres et pérennisera ce modèle de développement, et permettra de sauver nos activités équestres en particulier dans les territoires ruraux.





Le grand **débat national** équestre

2. Une déstructuration de la demande sportive :

La réforme des rythmes scolaires mise en place en 2013 a profondément réduit le temps disponible qui pouvait être consacré par des jeunes enfants à la pratique sportive. Ceci a eu pour conséquence une baisse significative du chiffre d'affaires des clubs, dont les semaines étaient désormais amputées d'une journée au minimum (mardi soir, mercredi matin et début d'après-midi). Cette modification a également eu pour effet de modifier les habitudes des familles pour lesquelles la journée du mercredi était souvent consacrée aux activités de l'enfant. L'instauration de nouvelles activités périscolaires a insidieusement infléchi la place du sport dans les familles, conduisant même à considérer que le sport était pris en charge par les municipalités, en dépit de plages horaires bien souvent trop courtes pour une réelle pratique sportive. Malgré la possibilité offerte aux communes depuis 2017 de rétablir la semaine de 4 jours, le niveau d'activité antérieur n'a pas été retrouvé sur les créneaux concernés, à savoir principalement le mardi soir et le mercredi.

3. Une charge administrative de plus en plus pesante pour nos structures,

Devant, tous azimuts, se conformer aux réglementations liées à l'encadrement de la pratique équestre, mais aussi la réglementation sanitaire et environnementale (fumière, loi sur l'eau, etc...), à quoi s'ajoute un nombre de normes relatives au transport (pour le conducteur et le cheval), à l'accessibilité pour les établissements recevant du public, à l'organisation de l'accueil collectif de mineurs, aux normes fiscales et sociales (mutuelle d'entreprise, déclaration sociale nominative), aux nuisances sonores et plus récemment au prélèvement à la source, au logiciel de caisse et à la protection des données personnelles.

Cet accroissement constant conduit inéluctablement à un coût économique se répercutant sur l'investissement dans nos structures et sur l'emploi. Mais aussi sur une fatigue de nos dirigeants et une possible baisse des gérants (très souvent employeurs) de centre équestre dans un avenir proche.





Le grand **débat national** équestre

4. L'absence de financement :

Contrairement à la grande majorité des infrastructures sportives, les frais d'investissement et d'entretien des poney-clubs et centres équestres ne pèsent pas sur la dépense des collectivités locales. Par la nature atypique de leur activité, les dirigeants ne bénéficient que rarement des financements publics (subvention des municipalités ou d'intercommunalités) tout comme des financements dédiés au sport du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), réservés aux structures associatives. Jusque là le domaine fédéral reste le premier employeur du domaine sportif privé.

De même dans l'actuelle Politique Agricole Commune (PAC), la présence de terrains de sports et de loisirs permanents excluait d'emblée les poney-clubs et centres équestres, bien qu'exerçant une activité agricole depuis la Loi relative au développement des territoires ruraux.

Contrairement aux idées reçues, l'équitation ne perçoit pas non plus un retour de la filière courses, qui est, quant à lui, orienté vers le secteur des courses hippiques avec leurs difficultés propres à l'heure actuelle. Et le Fonds Eperon, dont la baisse suit l'effondrement des recettes du PMU, pourtant consacrés à la filière équine n'amène en réalité aucune économie sur le terrain puisque les distributions sont fléchées sur des actions régionales et nationales uniquement, et non sur des projets de développement local.

Les centres équestres ont une mission de service public avec l'accès au sport au plus grand nombre, sur tout le territoire. Cette mission nous est imposée sans que l'on nous donne les moyens. Un fond équitation issu du fond éperon dédié aux centres équestres serait générateur d'économie et source d'accès à l'emploi et l'apprentissage, dans la même proportion que celle observée en 2005.

D'autres sujets ont également été soulevés, tels que, les relations avec les banques qui limitent parfois la capacité d'investissement des structures (besoin de prêts pour réaliser des travaux permettant de garantir qualité et sécurité de la pratique), ou qui ne favorisent pas la transmission de l'activité lors du départ du dirigeant en surestimant le risque (vu les statistiques de baisse de licences et la pression fiscale et sociale sur les établissements équestres).

Au-delà des difficultés que nos adhérents (centres équestres) traversent, il est nécessaire de réfléchir de manière plus structurelle aux contraintes pesant sur de petites structures agricoles, qui ne sont pas délocalisables, et aux conséquences économiques et sociétales si elles venaient à disparaître.





Le grand **débat national** équestre

Aussi, le Comité Régional d'Équitation d'Occitanie, la Fédération Française d'Équitation, le Groupement Hippique National, et ses clubs souhaitent définir avec l'Etat une relation permettant de traiter transversalement des thématiques relevant de nombreux Ministères : Agriculture, Sports, Economie, Education, Santé, Handicap, Tourisme, Transport, Travail, Intérieur ; et permettant d'assurer un cadre propice au développement économique et à la pratique équestre sportive.

Il en ressort également que les centres équestres sont susceptibles de s'organiser de manière collective afin de mieux faire face aux réalités économiques et se placer comme acteurs de développement économique, au travers de regroupement d'achat ou de main d'œuvre, mais aussi de mise en place de labels régionaux, etc... Pour cela un accompagnement de nos ministères est souhaité, cela afin d'optimiser les dépenses mais aussi de garantir un service dans le respect de la législation et combattre ainsi l'économie souterraine de certaines structures moins scrupuleuses tant sur le plan fiscal et social que sur les bonnes pratiques de l'équitation.

Restant à votre disposition pour échanger plus avant sur ces thématiques, veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de mes respectueuses salutations.

Vive l'équitation, vive la République !

Jacob Legros, Président du CRE Occitanie

